

BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE, DE LA COP15 AU GREEN DEAL

La séance examinera les travaux récents à l'échelle mondiale visant à lever les contradictions majeures entre biodiversité et agriculture, la protection de la biodiversité et la durabilité de l'agriculture étant des enjeux convergents.

Introduction

Gabrielle BOULEAU

Intervention 1. Le cadre mondial de la biodiversité

Juliette LANDRY (Iddri) et Sébastien TREYER

La Convention des Nations unies sur la Diversité biologique est, parmi les trois conventions issues de Rio 1992, une convention très importante pour le secteur agricole, et très reliée aux instances internationales en la matière. Elle traite en effet autant de conservation de la biodiversité que de son utilisation durable, et du partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques issues de cette biodiversité. La 16^e conférence des parties de cette convention, tenue à Montréal en décembre 2022, a permis d'atteindre un accord historique sur un nouveau Cadre mondial pour la Biodiversité. C'est un cadre ambitieux, qui présente à la fois une vision à long terme des transformations nécessaires pour vivre en harmonie avec la Nature, des objectifs et cibles précis et opérationnels pour guider l'action individuelle et collective des gouvernements d'ici 2030, et des engagements concrets en matière de coopération internationale, notamment en matière financière. Cette présentation visera à présenter ce cadre, à en analyser les grands défis en matière d'opérationnalisation dans le secteur agricole et alimentaire et les leviers qu'il peut représenter, tout en donnant une lecture des rapports de force qui se sont exprimés au cours de sa négociation.

Intervention 2. Combiner biodiversité et agriculture, les solutions fondées sur la nature

Denis COUVET

Afin de dépasser les affrontements ponctuels (ravageurs et nuisibles...), il est nécessaire de penser la place systémique de la biodiversité en agriculture. Elle se présente à travers cinq objectifs complémentaires, diversité des assolements, fertilité des sols, protection des cultures, infrastructures paysagères, et organisation de la filière semencière (voir la note transmise par l'académie à-propos de biodiversité, concernant la loi d'orientation).

Les 'solutions fondées sur la nature', combinant enjeux agricoles et de protection de la biodiversité, précisent les modalités de mise en œuvre de ces cinq objectifs. La cop15, le nouveau 'cadre mondial de la biodiversité' qui en est issu, en a identifié les enjeux, à travers les cibles 7 et 10, s'adressant plus précisément à l'agriculture, les cibles 14 à 16 concernant politiques publiques, régulations économique et financière, cette dernière devant permettre au monde agricole de transiter vers l'agroécologie. L'objectif A de ce cadre fournit des critères scientifiques permettant d'évaluer la pertinence, la durabilité, les capacités d'atténuation des risques, de ces 'solutions fondées sur la nature', avec la notion d'intégrité écologique.

Intervention 3. De la Cop15 au Green Deal européen : comment éviter la polarisation ?**Alain VIDAL**

L'accord de Kunming-Montréal change la donne pour les entreprises agro-alimentaires et leur prise en compte de la biodiversité (cibles 2, 3, 5, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 18, 19) : évaluation et *reporting* de leurs impacts, transformation de leur modèle économique, relations avec les États.

Mais les changements politiques qui pourraient accompagner cet accord et l'engagement des entreprises, en particulier en Europe, se heurte à une polarisation entre agroécologie et intensification durable, entre protection et restauration de la nature et maximisation de la production, et ce, de la ferme (COPA-COGECA) à la fourchette... des parlementaires européens.

Les récentes avancées scientifiques permettent-elles d'avancer en évitant cette polarisation, qui est plus exacerbée en agriculture que dans les autres secteurs ?

Conclusion**Catherine AUBERTIN**